

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OISE EN VAL D'OISE PRÉFECTURE DU VAL D'OISE
DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL ARRIVÉE LE

n°23-04

25 AVR. 2023

Séance du 06 avril 2023

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Date de convocation : 29 mars 2023

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à 19h00 Salle de Délibérations, Bâtiment C du Conseil Départemental du Val d'Oise sous la Présidence de Monsieur Morgan TOUBOUL

Nombre de membres : Voix délibératives
En exercice : 20 En exercice : 51
Présents : 10 Présentes : 29
Votants : 11 Votantes : 30

Etaient présents : Mme Catherine BORGNE, M. Joël BOUCHEZ, M. Jean-Pierre COURTOIS, M. Alexandre DOHY, Mme Anne FROMENTEIL, M. Gilles LE CAM, Mme Sylvie PESLERBE, Mme Véronique PELISSIER, M. Alexandre PUEYO, M. Morgan TOUBOUL

Ont donné pouvoirs : M. Philippe PRIoux a donné pouvoir à Mme Sylvie PESLERBE.

Absents excusés : M. Olivier ANTY, M. Jean Marie BONTEMPS, M. Pascal BERTOLINI, M. Stéphane CARTEADO, Mme Annaelle CHATELAIN, Mme Marie Madeleine COLLOT, M. Pierre Edouard EON, M. Marc LE BOURGEOIS, Mme Roxane REMVIKOS, M. Antoine SANTERO, M. Michel SOUTIF

Objet : APPROBATION DU PROCES VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 15 MARS 2023

LE COMITE SYNDICAL,

VU les Statuts du Syndicat,

VU le Comité Syndical du 15 mars 2025,

APRES EN AVOIR DELIBERE par :

30 voix POUR
00 voix CONTRE
00 ABSTENTION

A L'UNANIMITE,

APPROUVE le Procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 15 mars 2023.

Morgan TOUBOUL

Président du Syndicat Mixte
du Bassin de l'Oise en Val d'Oise



SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OISE EN VAL D'OISE

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

n°23-06

Séance du 06 avril 2023



Date de convocation : 29 mars 2023

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à 19h00 Salle de Délibérations, Bâtiment C du Conseil Départemental du Val d'Oise sous la Présidence de Monsieur Morgan TOUBOUL

Nombre de membres : Voix délibératives
En exercice : 20 En exercice : 51
Présents : 10 Présentes : 25
Votants : 10 Votantes : 26

Étaient présents : Mme Catherine BORGNE, M. Joël BOUCHEZ, M. Jean-Pierre COURTOIS, M. Alexandre DOHY, Mme Anne FROMENTEIL, M. Gilles LE CAM, Mme Sylvie PESLERBE, Mme Véronique PELISSIER, M. Alexandre PUEYO, M. Morgan TOUBOUL

Ont donné pouvoirs : M. Philippe PRIOUX a donné pouvoir à Mme Sylvie PESLERBE.

Absents excusés : M. Olivier ANTY, M. Jean Marie BONTEMPS, M. Pascal BERTOLINI, M. Stéphane CARTEADO, Mme Annaelle CHATELAIN, Mme Marie Madeleine COLLOT, M. Pierre Edouard EON, M. Marc LE BOURGEOIS, Mme Roxane REMVIKOS, M. Antoine SANTERO, M. Michel SOUTIF

Objet : COMPTE ADMINISTRATIF 2022

LE COMITE SYNDICAL, sous la présidence du Doyen d'âge, Monsieur Gilles LE CAM

VU Le code général des collectivités territoriales

VU l'article 15 des statuts du Syndicat,

VU le règlement intérieur du Syndicat,

VU la délibération 22-11 du 12 avril 2022 relative au budget primitif 2022 du Syndicat,

VU la délibération 22-18 du 13 décembre 2022 relative à la décision modificative n°1,

VU la présentation des résultats de l'exercice 2022,

VU le compte de Gestion 2022,

Monsieur TOUBOUL quitte la salle,

APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :

**26 voix POUR
00 voix CONTRE
00 ABSTENTION**

A L'UNANIMITÉ,

ARRETE les comptes du Syndicat Mixte du Bassin de l'Oise en Val d'Oise en approuvant le Compte administratif de l'exercice 2022, en application de l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

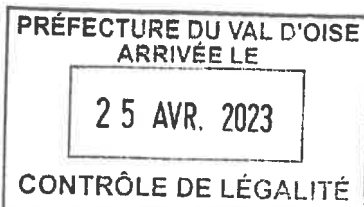

Gilles LE CAM
Doyen de l'Assemblée

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OISE EN VAL D'OISE

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

n°23-07

Séance du 06 avril 2023



Date de convocation : 29 mars 2023

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à 19h00 Salle de Délibérations, Bâtiment C du Conseil Départemental du Val d'Oise sous la Présidence de Monsieur Morgan TOUBOUL

Nombre de membres :	Voix délibératives
En exercice : 20	En exercice : 51
Présents : 10	Présentes : 29
Votants : 11	Votantes : 30

Étaient présents : Mme Catherine BORGNE, M. Joël BOUCHEZ, M. Jean-Pierre COURTOIS, M. Alexandre DOHY, Mme Anne FROMENTEIL, M. Gilles LE CAM, Mme Sylvie PESLERBE, Mme Véronique PELISSIER, M. Alexandre PUEYO, M. Morgan TOUBOUL

Ont donné pouvoirs : M. Philippe PRIoux a donné pouvoir à Mme Sylvie PESLERBE.

Absents excusés : M. Olivier ANTY, M. Jean Marie BONTEMPS, M. Pascal BERTOLINI, M. Stéphane CARTEADO, Mme Annaelle CHATELAIN, Mme Marie Madeleine COLLOT, M. Pierre Edouard EON, M. Marc LE BOURGEOIS, Mme Roxane REMVIKOS, M. Antoine SANTERO, M. Michel SOUTIF

Objet : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2022

LE COMITE SYNDICAL,

Après avoir approuvé le Compte administratif de l'exercice 2022,

CONSIDÉRANT la concordance de ce dernier avec le Compte de gestion du Payeur départemental,

CONSIDÉRANT le programme d'actions du SMBO en investissement et en fonctionnement,

CONSIDÉRANT les résultats en fonctionnement sur les cartes 1, 2, 3 et 4,

CONSIDÉRANT les résultats de la section d'investissement et le programme prévisionnel d'actions 2023 du Syndicat,

CONSIDÉRANT les restes à réaliser 2022,

VU l'excédent de fonctionnement issu du compte administratif 2022 réparti de la manière suivante :

CARTE 1 : 20 610,59 €

CARTE 3 : 81 030,70 €

APRES EN AVOIR DELIBERE par :

30 voix POUR
00 voix CONTRE
00 ABSTENTION

A L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE de répartir les excédents de fonctionnement entre la section de fonctionnement afin de prendre en compte :

- Pour l'ensemble des cartes, la prise en compte des variations de prix historiques liées à la réception des offres du marché pluriannuel d'entretien des berges de l'Oise (risberme, evergreen, chemin, ...), ramassage des déchets, fenêtres visuelles, lutte contre la renouée du japon, entretien des espaces naturels sensibles.
- Pour la carte 1 :
 - Entretien des anciens aménagements réalisés par le Syndicat
- Pour la carte 3 :
 - Entretien des cheminements



Morgan TOUBOUL

Président du Syndicat Mixte
du Bassin de l'Oise en Val d'Oise



SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OISE EN VAL D'OISE

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

n°23-08

Séance du 06 avril 2023

PRÉFECTURE DU VAL D'OISE
ARRIVÉE LE

25 AVR. 2023

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Date de convocation : 29 mars 2023

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à 19h00 Salle de Délibérations, Bâtiment C du Conseil Départemental du Val d'Oise sous la Présidence de Monsieur Morgan TOUBOUL

Nombre de membres : Voix délibératives
En exercice : 20 En exercice : 51
Présents : 10 Présentes : 29
Votants : 11 Votantes : 30

Etaient présents : Mme Catherine BORGNE, M. Joël BOUCHEZ, M. Jean-Pierre COURTOIS, M. Alexandre DOHY, Mme Anne FROMENTEIL, M. Gilles LE CAM, Mme Sylvie PESLERBE, Mme Véronique PELISSIER, M. Alexandre PUEYO, M. Morgan TOUBOUL

Ont donné pouvoirs : M. Philippe PRIoux a donné pouvoir à Mme Sylvie PESLERBE.

Absents excusés : M. Olivier ANTY, M. Jean Marie BONTEMPS, M. Pascal BERTOLINI, M. Stéphane CARTEADO, Mme Annaelle CHATELAIN, Mme Marie Madeleine COLLOT, M. Pierre Edouard EON, M. Marc LE BOURGEOIS, Mme Roxane REMVIKOS, M. Antoine SANTERO, M. Michel SOUTIF

Objet : BUDGET PRIMITIF 2023

LE COMITE SYNDICAL,

VU les statuts du Syndicat,

VU l'article L.5721-2 du Code Départemental des Collectivités territoriales,

VU le débat d'orientation budgétaire du 15 mars 2023

VU la délibération N°23-06 en date du 6 avril 2023 relative à l'adoption du compte administratif 2022

VU la délibération N°23-07 en date du 6 avril 2023 relative à l'affectation des résultats de fonctionnement 2022

VU le programme d'actions du Syndicat

APRES EN AVOIR DELIBERE par :

30 voix POUR
00 voix CONTRE
00 ABSTENTION

A L'UNANIMITÉ,

ADOpte le Budget Primitif de l'année 2023 du Syndicat Mixte du Bassin de l'Oise en Val d'Oise, les crédits étant votés par chapitre et par carte.

Morgan TOUBOUL

Président du Syndicat Mixte
du Bassin de l'Oise en Val d'Oise



SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OISE EN VAL D'OISE

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

n°23-09

Séance du 06 avril 2023

PRÉFECTURE DU VAL D'OISE
ARRIVÉE LE

25 AVR. 2023

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Date de convocation : 29 mars 2023

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à 19h00 Salle de Délibérations, Bâtiment C du Conseil Départemental du Val d'Oise sous la Présidence de Monsieur Morgan TOUBOUL

Nombre de membres : Voix délibératives
En exercice : 20 En exercice : 51
Présents : 10 Présentes : 29
Votants : 11 Votantes : 30

Étaient présents : Mme Catherine BORGNE, M. Joël BOUCHEZ, M. Jean-Pierre COURTOIS, M. Alexandre DOHY, Mme Anne FROMENTEIL, M. Gilles LE CAM, Mme Sylvie PESLERBE, Mme Véronique PELISSIER, M. Alexandre PUEYO, M. Morgan TOUBOUL

Ont donné pouvoirs : M. Philippe PRIoux a donné pouvoir à Mme Sylvie PESLERBE.

Absents excusés : M. Olivier ANTY, M. Jean Marie BONTEMPS, M. Pascal BERTOLINI, M. Stéphane CARTEADO, Mme Annaelle CHATELAIN, Mme Marie Madeleine COLLOT, M. Pierre Edouard EON, M. Marc LE BOURGEOIS, Mme Roxane REMVIKOS, M. Antoine SANTERO, M. Michel SOUTIF

Objet : CONTRIBUTIONS STATUTAIRES POUR L'ANNEE 2023

LE COMITÉ SYNDICAL,

VU l'article L.5721-2 du Code Général des Collectivités territoriales,

VU les statuts du Syndicat et les règles de répartition financière

VU la délibération N°23-08 du 6 avril 2023 relative au budget primitif 2023 du Syndicat et sa répartition par carte de compétence

APRES EN AVOIR DELIBERE par :

30 voix POUR
00 voix CONTRE
00 ABSTENTION

A L'UNANIMITÉ,

ACCEPTE la répartition de la contribution globale due au Syndicat Mixte par ses membres au titre de l'exercice 2023 telle que :

	CARTE 1	CARTE 2	CARTE 3	CARTE 4	Contributions statutaires
Communauté de communes Carnelle Pays de France	2 357,82 €		2 946,23 €		5 304,05 €
Communauté de communes Sausseron impressionniste	8 185,61 €		10 263,02 €		18 448,63 €
Communauté de communes vallée de l'Oise et des trois forêts	22 666,14 €	43 009,98 €	29 345,22 €		95 021,34 €
Communauté de communes Haut Val d'Oise	27 982,34 €	19 071,40 €	35 530,36 €	61 125,13 €	143 709,23 €
Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise	72 313,66 €				72 313,66 €
Département du Val d'Oise	88 974,05 €		117 068,72 €	20 375,04 €	226 417,81 €
TOTAL	222 479,62 €	62 081,38 €	195 153,55 €	81 500,17 €	561 214,72 €



Morgan TOUBOUL

Président du Syndicat Mixte
du Bassin de l'Oise en Val d'Oise



SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OISE EN VAL D'OISE

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

n°23-10

Séance du 06 avril 2023



Date de convocation : 29 mars 2023

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à 19h00 Salle de Délibérations, Bâtiment C du Conseil Départemental du Val d'Oise sous la Présidence de Monsieur Morgan TOUBOUL

Nombre de membres : Voix délibératives
 En exercice : 20 En exercice : 51
 Présents : 10 Présentes : 29
 Votants : 11 Votantes : 30

Étaient présents : Mme Catherine BORGNE, M. Joël BOUCHEZ, M. Jean-Pierre COURTOIS, M. Alexandre DOHY, Mme Anne FROMENTEIL, M. Gilles LE CAM, Mme Sylvie PESLERBE, Mme Véronique PELISSIER, M. Alexandre PUEYO, M. Morgan TOUBOUL

Ont donné pouvoirs : M. Philippe PRIOUX a donné pouvoir à Mme Sylvie PESLERBE.

Absents excusés : M. Olivier ANTY, M. Jean Marie BONTEMPS, M. Pascal BERTOLINI, M. Stéphane CARTEADO, Mme Annaelle CHATELAIN, Mme Marie Madeleine COLLOT, M. Pierre Edouard EON, M. Marc LE BOURGEOIS, Mme Roxane REMVIKOS, M. Antoine SANTERO, M. Michel SOUTIF

Objet : TABLEAU DES EFFECTIFS

LE COMITE SYNDICAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'article L.2313-1

CONSIDÉRANT l'obligation statutaire de présenter le tableau des effectifs lors du vote du Budget primitif et de la présentation du Compte administratif

APRES EN AVOIR DELIBERE par :

30 voix POUR
00 voix CONTRE
00 ABSTENTION

A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le tableau des effectifs du Syndicat Mixte,

Cadre d'emploi	Catégorie	Postes pourvus		Dont temps non complet	Postes non pourvus
		Titulaire	Non-titulaire		
Filière technique					
Ingénieur	A	1	0	0	0
Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	0	1	0	0
Technicien territorial	B	0	2	0	0
Adjoint technique	C	0	0	0	1
Filière administrative					
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	1	0	0	0
Rédacteur	B	0	0	0	1
Total effectifs		2	3	0	2


DIT que ce tableau fera l'objet d'une mise à jour à chaque mouvement de personnel

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents seront inscrits au budget du Syndicat mixte au Chapitre 012.

Morgan TOUBOUL

PRÉFECTURE DU VAL D'OISE
ARRIVÉE LE
25 AVR. 2023
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Président du Syndicat Mixte
du Bassin de l'Oise en Val d'Oise

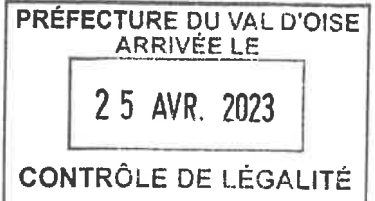


SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OISE EN VAL D'OISE

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

n°23-11

Séance du 06 avril 2023



Date de convocation : 29 mars 2023

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à 19h00 Salle de Délibérations, Bâtiment C du Conseil Départemental du Val d'Oise sous la Présidence de Monsieur Morgan TOUBOUL

Nombre de membres : Voix délibératives
En exercice : 20 En exercice : 51
Présents : 10 Présentes : 29
Votants : 11 Votantes : 30

Étaient présents : Mme Catherine BORGNE, M. Joël BOUCHEZ, M. Jean-Pierre COURTOIS, M. Alexandre DOHY, Mme Anne FROMENTEIL, M. Gilles LE CAM, Mme Sylvie PESLERBE, Mme Véronique PELISSIER, M. Alexandre PUEYO, M. Morgan TOUBOUL

Ont donné pouvoirs : M. Philippe PRIoux a donné pouvoir à Mme Sylvie PESLERBE.

Absents excusés : M. Olivier ANTY, M. Jean Marie BONTEMPS, M. Pascal BERTOLINI, M. Stéphane CARTEADO, Mme Annaelle CHATELAIN, Mme Marie Madeleine COLLOT, M. Pierre Edouard EON, M. Marc LE BOURGEOIS, Mme Roxane REMVIKOS, M. Antoine SANTERO, M. Michel SOUTIF

OBJET : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION POUR UNE MISSION DE CONFECTION DES PAIES ENTRE LE CENTRE DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE ET LE SYNDICAT MIXTE.

LE COMITE SYNDICAL,

VU les statuts du Syndicat Mixte

VU le Code Général de la Fonction Publique

VU le projet de convention pour la mission de confection des paies entre le Centre de Gestion de la Grande Couronne et le Syndicat

APRES EN AVOIR DELIBERE par :

30 voix POUR
00 voix CONTRE
00 ABSTENTION

A L'UNANIMITÉ

APPROUVE le projet de convention pour la mission de confection des paies entre le Centre de Gestion de la Grande Couronne et le Syndicat pour une durée de 3 ans

AUTORISE LE PRÉSIDENT à signer la convention,

Dit de que les dépenses liées à cette opération seront inscrites au budget.

Morgan TOUBOUL

Président du Syndicat Mixte
du Bassin de l'Oise en Val d'Oise

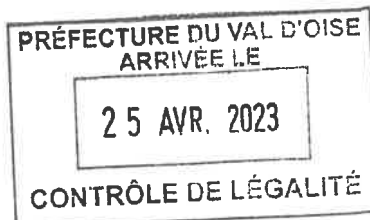


14

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OISE EN VAL D'OISE
DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

n°23-12

Séance du 06 avril 2023



Date de convocation : 29 mars 2023

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à 19h00 Salle de Délibérations, Bâtiment C du Conseil Départemental du Val d'Oise sous la Présidence de Monsieur Morgan TOUBOUL

Nombre de membres :	Voix délibératives	Voix délibératives carte 3
En exercice : 20	En exercice : 51	En exercice : 35
Présents : 10	Présentes : 29	Présentes : 25
Votants : 11	Votantes : 30	Votantes : 26

Etaient présents : Mme Catherine BORGNE, M. Joël BOUCHEZ, M. Jean-Pierre COURTOIS, M. Alexandre DOHY, Mme Anne FROMENTEIL, M. Gilles LE CAM, Mme Sylvie PESLERBE, Mme Véronique PELISSIER, M. Alexandre PUEYO, M. Morgan TOUBOUL

Ont donné pouvoirs : M. Philippe PRIOUX a donné pouvoir à Mme Sylvie PESLERBE.

Absents excusés : M. Olivier ANTY, M. Jean Marie BONTEMPS, M. Pascal BERTOLINI, M. Stéphane CARTEADO, Mme Annaelle CHATELAIN, Mme Marie Madeleine COLLOT, M. Pierre Edouard EON, M. Marc LE BOURGEOIS, Mme Roxane REMVIKOS, M. Antoine SANTERO, M. Michel SOUTIF

Objet : CARTE 3 : CONTRIBUTIONS PREVISIONNELLES 2023 DANS LE CADRE DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE POUR LA GESTION DES ITINERAIRES DE RANDONNEE LE LONG DES BERGES DE L'OISE DES COMMUNES DE SAINT-OUEN-L'AUMONE ET NEUVILLE-SUR-OISE

LE COMITE SYNDICAL,

VU les statuts du Syndicat,

VU la délibération n°20-24 relative à la convention pluriannuelle pour la gestion des itinéraires de randonnée le long des berges de l'Oise sur les communes de Saint-Ouen-L'Aumône et Neuville-sur-Oise

VU la délibération n°21-34 relative à la répartition des actions entre la carte 1 et la carte 3,

CONSIDERANT qu'il convient de déterminer annuellement le coût des prestations,

APRES EN AVOIR DELIBERE, par :

26 voix POUR
00 voix CONTRE
00 ABSTENTION

A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les coûts 2023 relatifs aux opérations et aux frais de fonctionnement déclinés comme suit :

- Pour la commune de Saint-Ouen-L'Aumône
- Charges liées aux opérations : 14 352,30 €
- Charges de fonctionnement : 2 448,60 €

Soit un total de **16 800,90 €**.

- Pour la commune de Neuville-sur-Oise :
- Charges liées aux opérations : 3 239,68 €
- Charges de fonctionnement : 880,77 €

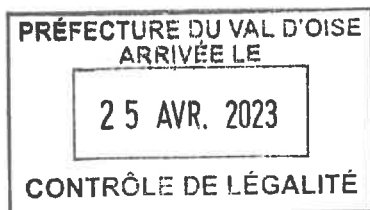
Soit un total de **4 120,45 €**

DIT que les dépenses et les recettes seront imputées sur le budget de la carte 3 du Syndicat.

Morgan Touboul



Président du Syndicat Mixte
du Bassin de l'Oise en Val d'Oise



SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OISE EN VAL D'OISE

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

n°23-13

Séance du 06 avril 2023

PRÉFECTURE DU VAL D'OISE
ARRIVÉE LE

25 AVR. 2023

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Date de convocation : 29 mars 2023

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à 19h00 Salle de
Délibérations, Bâtiment C du Conseil Départemental du Val d'Oise sous la

Nombre de membres :	Voix délibératives	Voix délibératives carte 3
En exercice : 20	En exercice : 51	En exercice : 35
Présents : 10	Présentes : 29	Présentes : 25
Votants : 11	Votantes : 30	Votantes : 26

Etaient présents : Mme Catherine BORGNE, M. Joël BOUCHEZ, M. Jean-Pierre COURTOIS, M. Alexandre DOHY, Mme Anne FROMENTEIL, M. Gilles LE CAM, Mme Sylvie PESLERBE, Mme Véronique PELISSIER, M. Alexandre PUEYO, M. Morgan TOUBOUL

Ont donné pouvoirs : M. Philippe PRIoux a donné pouvoir à Mme Sylvie PESLERBE.

Absents excusés : M. Olivier ANTY, M. Jean Marie BONTEMPS, M. Pascal BERTOLINI, M. Stéphane CARTEADO, Mme Annaelle CHATELAIN, Mme Marie Madeleine COLLOT, M. Pierre Edouard EON, M. Marc LE BOURGEOIS, Mme Roxane REMVIKOS, M. Antoine SANTERO, M. Michel SOUTIF

Objet : CARTE 3 : CONVENTION POUR L'ANIMATION, LA VALORISATION TOURISTIQUE, LA GESTION ET LE DEVELOPPEMENT DES ITINERAIRES DE RANDONNEE LE LONG DES BERGES DE L'OISE DE LA COMMUNE D'ERAGNY

LE COMITE SYNDICAL,

VU les statuts du Syndicat,

VU la délibération n°21-34 relative à la répartition des actions entre la carte 1 et la carte 3,

CONSIDERANT le programme de gestion des cheminements le long des berges de l'Oise et la nécessité de les maintenir dans un état permettant leur accessibilité aux usagers, sur le territoire de la commune concernée par la convention, et historiquement membre du Syndicat.

CONSIDERANT que les opérations d'investissement n'ont pas été évaluées et qu'elles sont supportées par la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise.

APRES EN AVOIR DELIBERE, par :

26 voix POUR
00 voix CONTRE
00 ABSTENTION

A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la convention d'entretien des cheminements le long des berges de l'Oise dans le but de favoriser leur accès aux usagers sur le territoire de la commune d'Eragny-sur-Oise.

DIT que leurs dépenses et les recettes seront imputées sur le budget de la carte 3 du Syndicat.

AUTORISE le Président à signer la convention, à lancer et signer les marchés correspondant et à solliciter les aides financières auprès des différents financeurs.

Morgan Touboul

Président du Syndicat Mixte
du Bassin de l'Oise en Val d'Oise

